



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 108452

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire. » Dans le cadre de l'enseignement supérieur, l'étude préconise notamment d'augmenter le volume d'enseignement des licences, et d'améliorer leur encadrement pédagogique (groupes moins nombreux, tutorat, programmes de travail personnalisés...). Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Le diplôme de licence s'obtient sur six semestres après avoir acquis 180 crédits ects (european credit transfert system). Le décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur prévoit que chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits européens, au niveau d'études concerné. Le nombre de crédits par UE est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité. Un crédit européen représente généralement de 20 à 25 heures de charges totales de travail pour l'étudiant, entre la part du volume des enseignements, du travail personnel de recherche, des stages et de la préparation des examens. Sur cette base, un semestre équivaut à environ 700 heures de travail et une année à 1 400, étant entendu que cette durée peut varier en fonction de la capacité d'assimilation de chaque étudiant. Dans ce contexte, l'amélioration de la réussite à l'université par l'acquisition des savoirs et la maîtrise des compétences associés au diplôme préparé passe moins par une augmentation des heures de cours que par le développement de l'encadrement pédagogique. C'est dans cet esprit que les universités renforcent l'accueil des étudiants en première année afin qu'ils acquièrent les méthodes de travail indispensables pour suivre un enseignement supérieur, multiplient les formations en petits groupes, organisent des contrôles plus fréquents et plus précoces pour repérer rapidement les éventuelles défaillances et mettent en place des actions de tutorat, assurées notamment par des étudiants plus avancés. La mise en oeuvre du dispositif LMD, en ce qu'il facilite l'adaptation de la pédagogie en fonction de la diversité des publics accueillis, ainsi que la politique contractuelle, en ce qu'elle encourage la désignation d'un directeur des études de première année dans les filières accueillant au moins une centaine d'étudiants et la constitution de véritables équipes pédagogiques dans chacune des formations, contribuent fortement à la réalisation de cet objectif.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108452

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 31 octobre 2006, page 11217

**Réponse publiée le** : 20 février 2007, page 1852